



**MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tél: (212)421-3260/61/86 Fax: (212)753-6931
Email: nigermission@ymail.com**

**INTERVENTION DE LA DELEGATION DU NIGER AU DEBAT
THEMATIQUE
DE LA 1ERE COMMISSION SUR LES ALPCs**

**PRONONCEE PAR MR ISSA OUMAR
CHEF DE LA DIVISION ONU/MAE/C/IA/NE**

NEW YORK, 20 OCTOBRE 2016

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord saisir cette première occasion de parole de ma délégation devant la commission au titre de cette 71^{ème} session pour vous présenter mes félicitations pour votre élection à la présidence de nos travaux.

Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau pour leur élection, et vous assurer ensemble, de la pleine coopération de ma délégation.

Monsieur le Président,

La question du désarmement, en général et de maîtrise de la production, la vente, l'emploi et le commerce de nombreux types d'armes classiques, particulièrement des ALPCs, sont des sujets importants dans la promotion de la paix et de la sécurité internationale.

Le NIGER, Etat épris de paix et soucieux des buts et principes énoncés dans la charte des Nations Unies a signé et ratifié la quasi-totalité de tous les instruments juridique régionaux et internationaux relatifs aux questions de désarmement, notamment :

-La convention de la CDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs pièces et autres matériels connexes, le 19 janvier 2007 ;

-Le programme des Nations Unies (POA) en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des Armes légères sous tous ses aspects, de 2001 ;

-L'instrument international de l'ONU sur la traçabilité des armes ;

-Le traité des Nations Unies sur le commerce des armes de 2013, signé par le NIGER le 23 mars 2014 et ratifié le 24 juillet 2015.

Monsieur le Président,

L'Afrique de l'Ouest et le sahel continuent d'être gravement touchés par la circulation incontrôlée et la prolifération des armes à feu et des munitions à cause des conflits armés et de leurs répercussions dans ces régions. L'apparition de la secte Boko Haram au Nigeria en 2009 et son extension à tout le bassin du Lac Tchad et, les événements intervenus en LIBYE et au MALI en 2011-2012, illustrent la fragilité du contrôle des armes.

C'est dire donc que le contrôle des armes à feu est un objectif transversal à la prévention et à la résolution des conflits armés, du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. A ce titre, il doit demeurer un élément clé dans les politiques de préservation de la paix et de la sécurité.

Dans cette optique, le NIGER dispose depuis 1994 d'une commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites (CNCCAI) chargée de la mise en œuvre nationale de tous les traités, accords, conventions et résolutions sur les armes auxquels notre pays a souscrit.

Cette institution, qui est directement rattachée au cabinet civil de la Présidence de la République, a d'ores et déjà élaboré et fait adopter plusieurs textes législatifs internes de mise en œuvre des traités de désarmement. Elle a également au plan opérationnel conduit plusieurs projets de déminage/dépollution et de collecte d'Armes illicites avec 1800 Armes récupérées, 100 mines anti-char, 960 mines anti-personnel déterrées et détruites et plus de 19.000 munitions collectées.

Actuellement, la commission poursuit, avec l'appui des partenaires comme le Centre Régionale des Nations Unies pour la paix et le Désarmement (UNREC) et le bureau des Nations Unies pour les Affaires du Désarmement (UNODA), un vaste programme de sécurisation et de gestion des stocks d'Armes (PSSM) des arsenaux Nationaux des forces de Défense et de sécurité Nationales.

Monsieur le Président,

Ce type de partenariat a pour but de contribuer à la sécurité et à la stabilité au Sahel en fournissant une assistance aux pays concernés en matière de prévention du détournement des Armes légères et de petit calibre (ALPC), du trafic illicite, et de promotion de la sécurisation physique et de la gestion des stocks.

A cet égard, ma délégation souhaiterait vivement encourager l'assistance et la coopération internationale en la matière en raison surtout des défis que les progrès techniques et électronique lancent aux systèmes nationaux de traçage et de contrôle de la circulation des ALPCs.

Nous encourageons également la multiplication des efforts de la communauté internationale en vue de l'universalisation du Traité sur le Commerce des Armes dont l'importance pour la maîtrise de la circulation des armes à l'échelle du monde est reconnue.

Je vous remercie.